

Gestion du .fr : l'AFNIC conserve la main jusqu'en 2022

L'**AFNIC** est le gestionnaire historique de l'extension **“.fr“**. Et cette situation va perdurer.

Le gouvernement désigne l'Association Française pour le Nommage Internet en Coopération en tant qu'office d'enregistrement (registry en anglais) du .fr pour un nouveau mandat de cinq ans (à compter du 25 juin 2017).

La décision a été prise par arrêté (en date du 5 avril 2017) avec la bénédiction de Christophe Sirugue, secrétaire d'Etat chargé de l'industrie, du numérique et de l'innovation.

En juin 2012, l'AFNIC avait dû se [soumettre à un appel d'offres](#) pour qu'elle poursuive l'activité de gestion des noms de domaine en .fr.

“Avec une croissance proche de 30% depuis 2012, le .fr fait partie des quatre extensions européennes les plus dynamiques* et du top 10 mondial des extensions de premier niveau”, déclare Mathieu Weill, Directeur général de l'AFNIC cité dans le communiqué.

Fin 2016, le .fr a passé la barre des 3 millions de noms de domaine. Néanmoins, on recense un “ralentissement de la croissance du .fr” : 627 000 créations en 2016, contre 700 000 en 2012 (à nuancer avec une légère reprise observée entre 2015 et 2016 : +2,2%).

Une croissance molle qui s'explique par une augmentation forte du nombre de suppressions de noms de domaine en .fr en 2016 (environ 550 000 noms de domaines).

D'ailleurs, l'AFNIC n'exclut pas “un risque de croisement” sur l'année 2017 qui aboutirait à un solde négatif : le nombre de suppressions de noms de domaine serait supérieur à celui au nombre de créations.

Convertir les TPE-PME à l'ère numérique : le combat continue

Alors que l'on parle régulièrement de retard dans la transformation numérique des entreprises, l'AFNIC affiche sa volonté d'accompagner les TPE et les PME afin qu'elles développent leur présence en ligne.

De manière basique, seule 2 PME sur 3 possèdent un site Internet en France, pouvait-on constater dans [un rapport Deloitte pour le compte de Facebook France](#) publié lors du Salon des Entrepreneurs de Paris en février. [Même constat sévère](#) dressé en parallèle par le Conseil national du numérique.

Pour son nouveau mandat qui commence le 25 juin, l'AFNIC compte “accompagner le million de TPE/PME françaises encore absentes sur Internet” sur les cinq prochaines années.

Au regard de son statut d'association à but non lucratif (disposant d'un effectif de 80 personnes), l'AFNIC reverse l'essentiel des bénéfices du .fr à une Fondation éponyme dédiée à la solidarité numérique. Depuis sa création en 2015, 35 projets ont été financés à travers la France.

**Source : Centr, décembre 2016, www.centri.org*

(Crédit photo : AFNIC)